

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEZIDON VALLEE D'AUGE

L'An 2026, le 29 septembre à 20h00, les membres du conseil municipal de Mézidon Vallée d'Auge, dûment convoqués en date du 22 septembre 2026 se sont réunis à la maison des associations à Mézidon Vallée d'Auge. La séance est ouverte sous la présidence de monsieur François AUBEY. Monsieur Gérard BRIAND est élu secrétaire de séance. Il est procédé à l'appel nominal qui constate la présence de :

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Christian ANNE, François AUBEY, Serge BADAKOU, Ludivine BEBIN, Jennifer BISSON, Sylvie BOUDINEAU, Gérard BRIAND, Cyril CAPOCASALE, Richard COLAS, Marion COURTOIS, Christine CRUCHON, Christelle DAGUIN, Caroline DAHER, Andrée DESVEAUX, Arnaud FONTAINE, Sabine FOURNIER, Alain GUILLOT, Magaly HAMELIN, Gaël HEUZE, Jérôme INGER, Philippe JOSEPHINE, Guillaume LANGLAIS, Nicolas LAPIERRE, Laëtitia LE BARON, Maxime LE BOUCHER, Jocelyne LEBREC, Judicaëlle LEBRUN, Alain LEFEVRE, Sébastien LEGENDRE, Christian LEGER, Alexandra MARIVINGT, Hubert MASTROTOTARO, David MENARD, Céline MONEL, Catherine MOULIN, Emmanuel PASCAL, Steven PASQUINELLI, Jean-Pierre PERROT, Jean-Pierre PERTHUIS, Alexandra PETIT, Laëtitia PIVET, Pascal QUERRIEN, Bastien REVEL, Caroline REVERT, Anne-Sophie ROUVRAY, Myriam SAILLY, Bruno SEGUIN, Géraldine TANQUEREL, Mélanie TISSIER, Virginie TOQUET, Nathalie TRUFFAUT, Laurent VALENTIN, Anne-Françoise VAN ZELLER D'OOSTHOVE

Pouvoirs :

Laura PERDEREAU (Pouvoir à Nicolas LAPIERRE), Aurélie VOISIN (Pouvoir à Sabine FOURNIER)

Absents excusés : Guy JAMES, Christophe MARGOTTIN

Absents : Marina LALONDE, Allan MAUQUET

Nombre de conseillers :

En exercice : 59 - Présents : 53 - Votants : 55

N° 2026/09/29/141 - AVIS SUR LE PERMIS D'AMENAGER DU PARC DU BREUIL - PROJET D'AMENAGEMENT DU PARC ECOLOGIQUE DU BREUIL - COMMUNE DELEGUEE DE MEZIDON-CANON

Monsieur Christian ANNE, conseiller délégué en charge de l'urbanisme et du foncier, rappelle à l'assemblée délibérante que le projet d'aménagement du parc du Breuil, situé dans la commune déléguée de Mézidon-Canon, a été initié dans le cadre du programme Petites Villes de Demain et inscrit dans le schéma directeur pour la revitalisation du centre-bourg de Mézidon-Canon.

Il a fait l'objet d'études de maîtrise d'œuvre, démarrées au printemps 2025 et d'études environnementales préalables ayant également permis de comprendre les enjeux environnementaux, paysagers et écologiques du site.

Le permis d'aménager a été déposé le 22 juillet 2026 sous la référence PA 014 431 26 0002.

Au vu de la superficie du parc (environ 16 hectares) et des enjeux environnementaux, une étude d'impact a été réalisée et une procédure de participation du public par voie électronique devra être mise en œuvre.

En tant que collectivité territoriale intéressée, et en application des articles L. 122-1-1 et R. 122-7 du code de l'environnement, la ville de Mézidon Vallée d'Auge doit formuler un avis sur le projet d'aménagement du Parc du Breuil. Le présent avis sera ajouté au dossier du projet.

Le projet d'aménagement du parc du Breuil s'inscrit dans une démarche de conciliation entre développement urbain et préservation de la biodiversité, en cohérence avec les objectifs du SCoT et du PLUi en vigueur.

Il vise notamment à :

- La préservation du patrimoine naturel : renforcement de la trame verte et bleue, prise en compte des espèces faunistiques et floristiques locales, gestion différenciée des espaces verts, protection des arbres remarquables ;
- La gestion durable de l'eau : prise en compte de la zone humide et traitement adapté des eaux pluviales sur site ;
- L'amélioration des mobilités douces et l'accessibilité : augmentation des voies cyclables et piétonnes en centre-bourg, création de stationnements végétalisés ;
- La bonne intégration paysagère et patrimoniale du projet : respect du cadre historique, cohérence de l'ensemble du parc paysager.

Considérant que le projet d'aménagement du parc du Breuil est porté par la ville de Mézidon Vallée d'Auge dans le cadre du programme Petites Villes de Demain ;

Sur ces éléments, il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis sur le permis d'aménager du Parc du Breuil.

Entendu l'exposé de monsieur Christian ANNE ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.122-1, L.122-1-1, L.123-19 et R.122-7 ;

Vu la délibération n° 2026/06/15/112 approuvant le projet d'aménagement du parc écologique du Breuil et son plan de financement ;

Vu le dossier de permis d'aménager déposé en date du 22 juillet 2026 sous la référence PA 014 431 26 0002 ;

Vu l'avis de la commission travaux réunie en date du 10 septembre 2026 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- Emet un avis favorable sur le projet d'aménagement du parc du Breuil.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.


Le maire,
François AUBEY

Envoyé en préfecture le 06/10/2026

Reçu en préfecture le 06/10/2026

Publié le

ID : 014-200064996-20260929-20260929141-DE